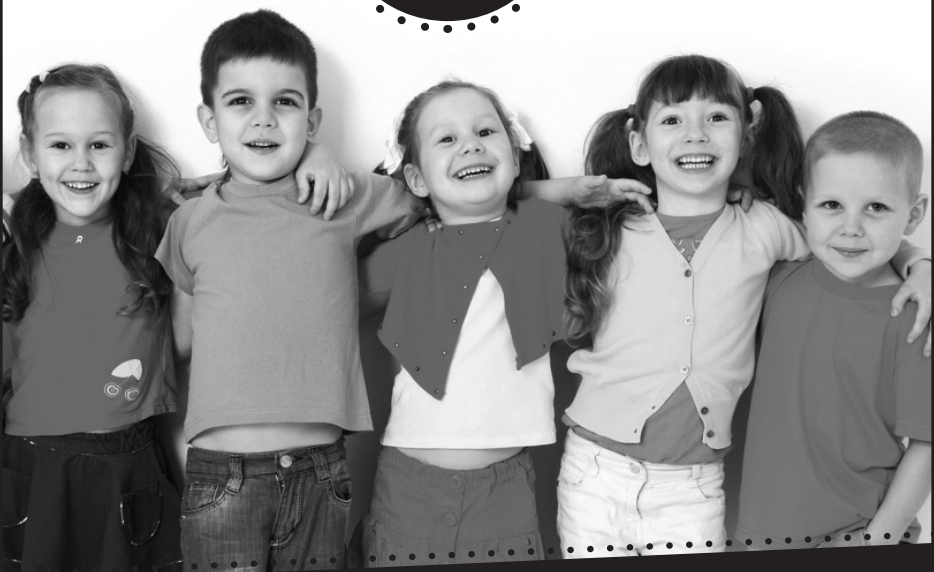


**VOTRE  
ENFANT  
AURA**

**5  
ANS**

**AVANT LE  
1<sup>er</sup> OCTOBRE 2019 ?**



**NE MANQUEZ SURTOUT PAS LA PÉRIODE OFFICIELLE  
DES INSCRIPTIONS! POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

**Quand: Du 1<sup>er</sup> au 14 février 2019**

**Heures: De 9 h à 11 h et de 13 h à 15 h (du lundi au vendredi)**

**Où: À votre école de secteur\***

\*Pour trouver votre école de secteur: [csvdc.qc.ca](http://csvdc.qc.ca) ou communiquez avec nous au 450-372-INFO(4636).

**Afin d'éviter des délais d'attente, nous vous suggérons de prendre rendez-vous avec votre école de secteur.**

Il est **OBLIGATOIRE** de présenter l'original du certificat de naissance **GRAND FORMAT** de votre enfant, pour valider son inscription. Vous pouvez vous procurer ce document de la façon suivante:

Par téléphone: 1-877-644-4545 (sans frais)  
ou par Internet: [www.dec.gouv.qc.ca](http://www.dec.gouv.qc.ca)

**Il est également OBLIGATOIRE de fournir deux preuves de résidence. Les documents suivants seront acceptés:**

Permis de conduire, compte de taxes, factures de services publics, documents d'assurances (cette liste n'est pas exhaustive).

Documents relatifs à l'immigration selon le cas.

**ET SI VOTRE ENFANT ATTEINT L'ÂGE DE 4 ANS AVANT LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2019 ?**

**PASSE-PARTOUT**

Vous êtes invités à faire son inscription dès cette année, selon les coordonnées ci-haut mentionnées.

Le service Passe-Partout est offert aux enfants de 4 ans et à leurs parents dans la plupart de nos écoles. Informez-vous par téléphone auprès de votre école de secteur ou sur notre site Internet au: [passe-partout.csvdc.qc.ca](http://passe-partout.csvdc.qc.ca)

**Veillez prendre note que pour tout enfant qui fréquentera pour la première fois une école de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, les parents devront procéder à son inscription selon les renseignements ci-haut mentionnés.**

**Commission scolaire  
du Val-des-Cerfs**  
*conjuguer nos forces!*